

# Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie

## À l'horizon 2030, davantage de personnes âgées dépendantes à domicile

**E**n 2015, le Vaucluse compte 9 500 personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'APA. Neuf sur dix sont âgées de 75 ans ou plus. Les femmes constituent les trois quarts des bénéficiaires de l'APA. Six personnes âgées dépendantes sur dix vieillissent à domicile. À l'horizon 2030, le Vaucluse compterait 12 100 bénéficiaires de l'APA. L'essentiel de la hausse du nombre de bénéficiaires serait dû aux niveaux les moins élevés de dépendance. Davantage de personnes âgées dépendantes vivraient à domicile.

Isabelle Delaunay, Serge Mascellani, Conseil départemental de Vaucluse  
Fabrice Michaïlesco, Anton Monsef, Carole Zampini, Insee

En 2015, en Vaucluse, 9 500 personnes sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ce chiffre qui correspond à une définition administrative de la dépendance, au sens de la perception de l'APA, traduit le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus qui subissent des altérations substantielles et durables dans leur état physique, intellectuel ou psychique et qui se trouvent, de ce fait, dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie qui y sont liés. Évalué par une équipe médico-sociale à domicile ou par un médecin en établissement, leur degré d'incapacité les situe dans les groupes 1 à 4 au sens de la grille AGGIR (*article « Sources et méthode » en fin de Dossier*).

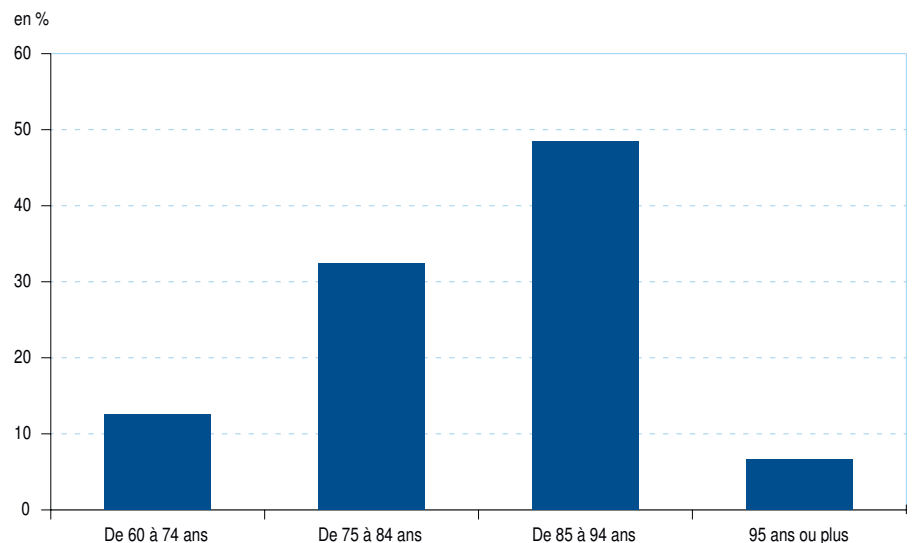
Les bénéficiaires de l'APA représentent 6,4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus. Ce taux augmente fortement avec l'âge : il passe de 1,2 % chez les seniors âgés de 60 à 74 ans à 15,5 % chez les 75 ans ou plus. La dépendance intervient, en effet, majoritairement après 75 ans. Elle touche 9 fois sur 10 des personnes âgées de 75 ans ou plus. Parmi les bénéficiaires de l'APA résidant à domicile ou en établissement hors dotation globale (*définitions*), un sur deux est âgé de 85 ans ou plus (*figure 1*).

### Les femmes plus souvent dépendantes

Parmi les seniors dépendants âgés de 75 ans ou plus, quatre sur dix sont affectés par des niveaux de dépendance lourde, avec une

### 1 La moitié des bénéficiaires de l'APA est âgée de 85 ans ou plus

Bénéficiaires de l'APA en 2015 en Vaucluse, par tranche d'âges



Champ : bénéficiaires résidant à domicile ou en établissement hors dotation globale.

Source : Conseil départemental de Vaucluse, données sur les bénéficiaires de l'APA payés au titre du mois de décembre 2015

différence de 4 points entre les femmes et les hommes : 42 % contre 38 %.

En cohérence avec les constats sur la perte d'autonomie, la dépendance affecte davantage les femmes que les hommes (8,4 % des femmes seniors contre 3,5 % des hommes seniors). Les femmes constituent les trois quarts des bénéficiaires de l'APA (7 100 femmes contre 2 400 hommes) contre les deux tiers des seniors en perte d'autonomie. La part des femmes parmi les bénéficiaires augmente avec l'avancée en âge : parmi

les bénéficiaires âgés de 95 ans ou plus résidant à domicile ou en établissement hors dotation globale, 8 sur 10 sont des femmes (*figure 2*).

### 6 bénéficiaires de l'APA sur 10 vivent à domicile

Parmi les 9 500 bénéficiaires de l'APA, six sur dix résident à domicile. Parmi eux, la moitié (53%) est âgée de 85 ans ou plus. Les femmes en constituent les trois quarts. Les deux tiers des personnes dépendantes

résidant à domicile vivent seuls. La solitude est ainsi une situation deux fois plus fréquente chez les bénéficiaires de l'APA que chez les seniors en général (3 seniors sur 10). Les revenus calculés au sens de l'APA (*définitions*) montrent une proportion importante de personnes disposant de peu de ressources financières : une sur trois déclare moins de 984 euros mensuels en 2015 (*figure 3*). Les personnes concernées sont majoritairement des personnes vivant seules, disposant de ressources inférieures à celles vivant en couple. La majorité d'entre elles sont des femmes qui perçoivent des pensions de retraite moins élevées que les hommes et qui peuvent, en cas de veuvage, bénéficier de pensions de réversion dont les montants, soumis à plafond de revenus, restent souvent modestes.

Ces chiffres, à rapprocher des situations de pauvreté des personnes âgées plus fréquentes en Vaucluse qu'à l'échelle nationale, mettent en lumière une prise en charge financière de l'APA par le Département élevée : sous le seuil de 984 euros, le taux de participation financière des bénéficiaires est au maximum de 10 %.

La très grande majorité des bénéficiaires de l'APA à domicile est affectée par un niveau de dépendance modéré (*définitions*). Avec l'avancée en âge, la part des seniors modérément dépendants dans l'ensemble des bénéficiaires de l'APA diminue mais reste néanmoins élevée : elle passe de 80 % dans la tranche d'âges des 85-94 ans à 68 % au-delà de 95 ans (*figure 4*).

#### 4 personnes dépendantes sur 10 vivent en institution

Quatre bénéficiaires de l'APA sur dix résident en institution (*définitions*). Parmi eux, neuf sur dix sont âgés de 75 ans ou plus. Au sein des établissements hors dotation globale (*définitions*), les bénéficiaires de l'APA sont plus âgés que les personnes dépendantes vivant à domicile. Les deux tiers ont 85 ans ou plus, contre seulement la moitié pour les seconds.

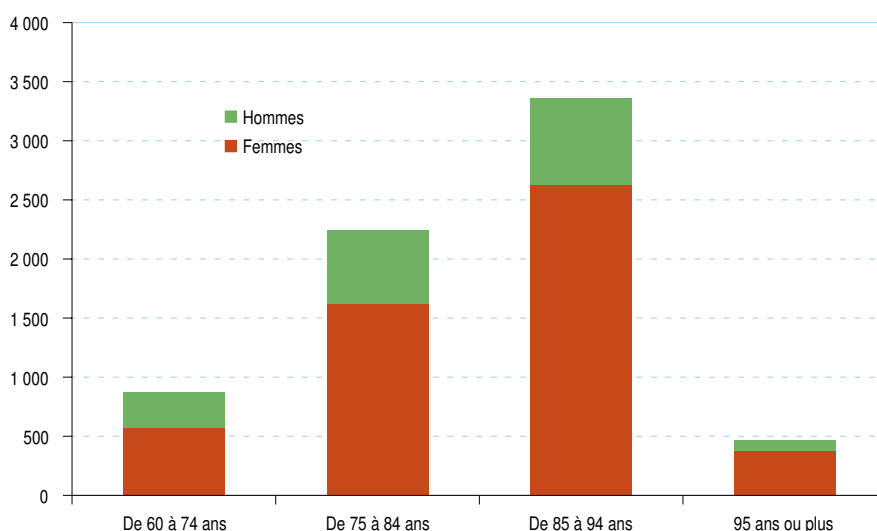
Parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissement hors dotation globale, la part des personnes vivant en institution s'accroît avec l'âge mais reste assez contenue : une sur dix chez les 75-79 ans et une sur trois chez les 95 ans ou plus.

Les bénéficiaires de l'APA en établissement sont plus fréquemment en situation de dépendance lourde : c'est le cas de 62 % d'entre eux contre 21 % pour ceux qui vivent à domicile.

Les femmes sont majoritaires : elles représentent les trois quarts des personnes

## 2 Un nombre de femmes croissant avec l'âge

Bénéficiaires de l'APA en Vaucluse en 2015, par sexe et tranche d'âges

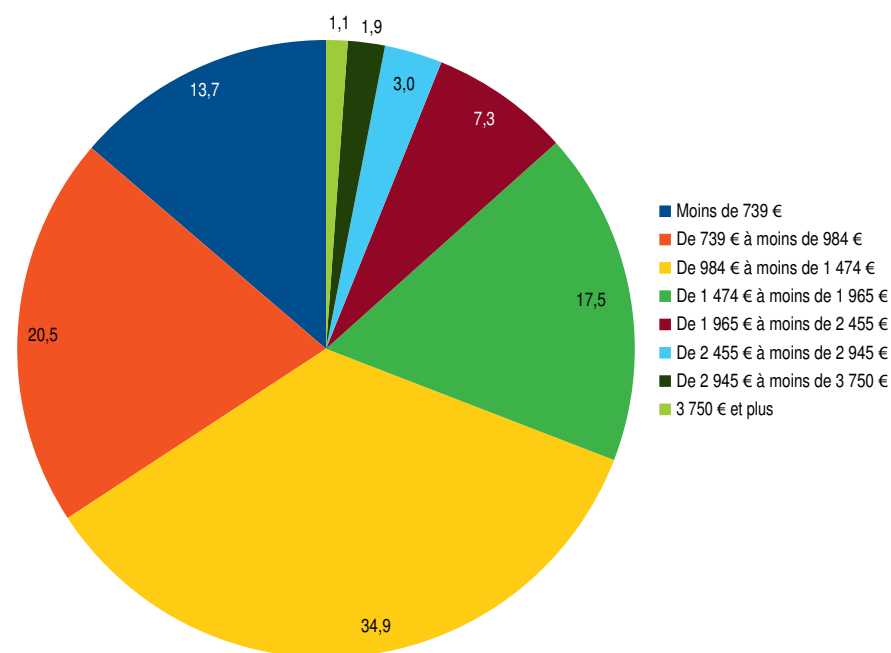


Champ : bénéficiaires résidant à domicile ou en établissement hors dotation globale.

Source : Conseil départemental de Vaucluse, données sur les bénéficiaires de l'APA payés au titre du mois de décembre 2015

## 3 Des revenus mensuels inférieurs à 984 euros pour un tiers des bénéficiaires de l'APA à domicile

Répartition des bénéficiaires de l'APA résidant à domicile en Vaucluse en 2015, par tranche de revenus mensuels calculés au sens de l'APA



Source : Conseil départemental de Vaucluse, données sur les bénéficiaires de l'APA payés au titre de l'année 2015

dépendantes vivant en établissement. Ces proportions sont semblables à celles observées chez les seniors dépendants qui résident à domicile.

## 12 100 bénéficiaires de l'APA à l'horizon 2030

Selon le scénario principal (*sources et méthodes*) et en supposant les conditions d'attribution de l'APA inchangées, le Vaucluse compterait 2 600 bénéficiaires de l'APA supplémentaires à l'horizon 2030.

Comme en 2015, les bénéficiaires de l'APA représenteraient 6,5 % de la population âgée du département. La dépendance concernerait 8,3 % des femmes (8 800) et 3,8 % des hommes (3 300).

En quinze ans, le nombre de bénéficiaires de l'APA augmenterait de 1,7 % en moyenne par an, au même rythme que le nombre de seniors du département, mais beaucoup moins vite que la population des 75 ans ou plus (+ 2,7 % par an en moyenne). La hausse serait plus forte chez

les hommes (+ 2,2 % par an) que chez les femmes (+ 1,5 % par an).

### La fréquence de la dépendance lourde diminuerait

À l'image des résultats obtenus sur les personnes en perte d'autonomie, l'essentiel de la hausse du nombre de bénéficiaires serait dû aux niveaux les moins élevés de dépendance (figure 5).

À l'horizon 2030, parmi les 2 600 bénéficiaires supplémentaires, les trois quarts (2 000) seraient en dépendance modérée et 600 seraient en dépendance lourde.

À cet horizon, 36 % des personnes dépendantes bénéficiaires de l'APA seraient lourdement dépendantes contre 40 % en 2015. Parmi les 75 ans ou plus, la part des lourdement dépendants parmi les bénéficiaires de l'APA diminuerait d'au moins 4 points chez les femmes et chez les hommes. Les effectifs de femmes lourdement dépendantes seraient toujours plus de trois fois supérieurs à ceux des hommes.

### Davantage de personnes âgées dépendantes à domicile

Entre 2015 et 2030, le nombre de bénéficiaires de l'APA résidant à domicile augmenterait de 2,3 % en moyenne par an contre +0,7 % pour les bénéficiaires résidant en institution. Une part plus élevée des bénéficiaires de l'APA vivraient donc à domicile (63 % des bénéficiaires de l'APA à l'horizon 2030 contre 57 % en 2015).

La part des bénéficiaires de l'APA lourdement dépendants à domicile diminuerait, passant de 21 % en 2015 à 17 % à l'horizon 2030. Celle des bénéficiaires de l'APA lourdement dépendants hébergés en institution augmenterait de 2 points, passant de 65 % en 2015 à 67 % en 2030.

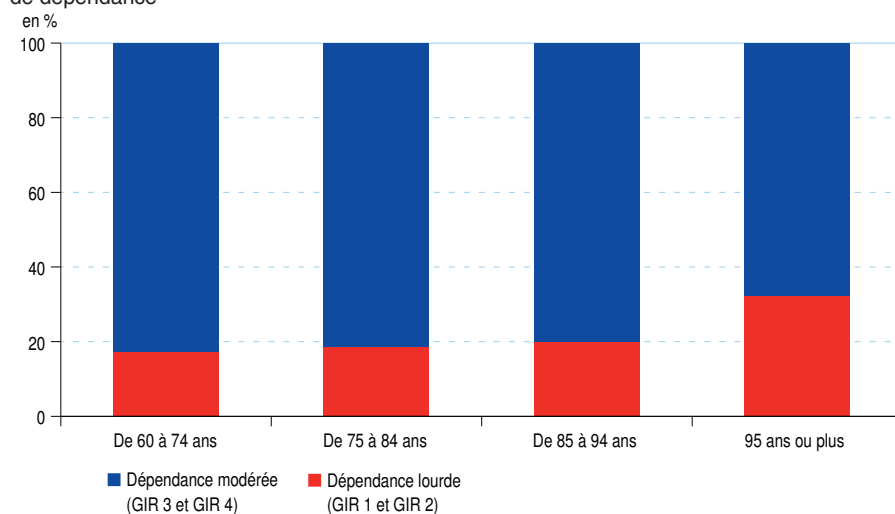
À l'horizon 2030, les femmes représenteraient toujours près des trois quarts des bénéficiaires hébergés en établissement, même si cette proportion baisserait de 2 points entre 2015 et 2030, passant de 76 % à 74 %.

### Prévention et accompagnement du vieillissement des personnes âgées fragiles

Cette étude permet d'estimer indirectement le nombre de personnes âgées touchées par une perte d'autonomie du fait du vieillissement, sans être bénéficiaires de l'APA : elles seraient au moins 12 400 personnes de 60 ans ou plus en Vaucluse en 2015. Ce chiffre éclaire de façon inédite des situations de fragilité qui

#### 4 À domicile, l'APA concerne surtout les personnes modérément dépendantes

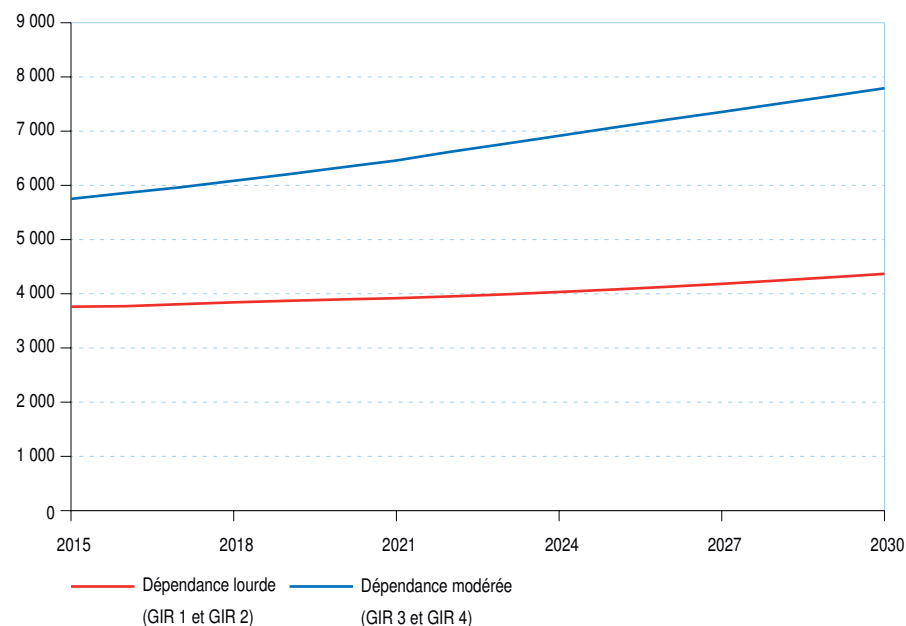
Répartition des bénéficiaires de l'APA résidant à domicile en Vaucluse en 2015 selon le degré de dépendance



Source : Conseil départemental de Vaucluse, données sur les bénéficiaires de l'APA payés au titre du mois de décembre 2015

#### 5 Une croissance portée par la dépendance modérée

Nombre de bénéficiaires de l'APA en Vaucluse entre 2015 et 2030 (scénario principal), selon le degré de dépendance



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Conseil départemental de Vaucluse, données sur les bénéficiaires de l'APA payés au titre du mois de décembre 2015 ; Insee, Omphale 2017

constituent une préoccupation importante des politiques publiques dans la perspective du « bien vieillir » et du maintien de la participation sociale des individus. Il permet de changer l'angle d'analyse en inscrivant la question de l'adaptation de la société française au vieillissement dans une double dimension : celle de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie afin de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance et celle de la prise en charge de la dépendance lorsqu'elle est avérée.

À l'horizon 2030, le nombre de personnes âgées fragilisées du fait d'une perte d'autonomie liée au vieillissement, sans être bénéficiaires de l'APA, s'élèverait à au moins 16 300 personnes de 60 ans ou plus, soit près de 4 000 personnes supplémentaires par rapport à 2015. Le nombre de ces seniors « fragiles » augmenterait, entre 2015 et 2030, à un rythme plus élevé que celui des bénéficiaires de l'APA. Ces populations fragiles seraient globalement issues des seniors en perte d'autonomie modérée, dont l'effectif augmenterait de 35 % entre 2015 et 2030. ■

## Sources et méthode

Le **nombre de personnes dépendantes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** en 2015 est issu des données du Conseil départemental de Vaucluse. Les bénéficiaires hébergés dans un établissement situé en Vaucluse mais ayant un domicile de secours (*définitions*) hors Vaucluse ne sont pas comptabilisés.

La **projection du nombre de personnes dépendantes bénéficiaires de l'APA** est issue des données sur les bénéficiaires de l'APA et de la projection du nombre de personnes en perte d'autonomie (scénario principal). À tranche d'âges, sexe, niveau de perte d'autonomie et lieu de résidence donnés, les effectifs de bénéficiaires évoluent parallèlement au nombre de personnes en perte d'autonomie (*article « Sources et méthode » en fin de Dossier*).

## Définitions

L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** est une allocation versée par les Départements qui permet d'aider financièrement les personnes âgées de 60 ans ou plus en fonction de leur degré de dépendance et de leur revenu. En établissement, l'APA aide la personne à acquitter le tarif dépendance correspondant à son GIR. À domicile, elle permet de payer en totalité ou en partie les dépenses nécessaires pour maintenir la personne âgée à domicile. Le classement en GIR 1 à 4 ouvre droit à la perception de l'APA.

Un **senior dépendant bénéficiaire de l'APA** est une personne âgée de 60 ans ou plus ayant des droits payés à l'APA, c'est-à-dire à laquelle est versée l'allocation. Sa situation de perte d'autonomie au sens de la grille AGGIR (classement en GIR 1 à 4) a été reconnue à la suite d'une évaluation par un médecin ou par une équipe médico-sociale. Dans cette étude, la **dépendance modérée** correspond aux GIR 3 et 4 et la **dépendance lourde** aux GIR 1 et 2.

**Prévalence de la dépendance** : proportion d'individus d'une population donnée qui est en situation de dépendance.

**Le domicile de secours** d'une personne âgée est le dernier domicile dans lequel cette personne a vécu au moins 3 mois avant d'aller vivre dans une structure d'hébergement. Il permet de déterminer le Département qui prendra en charge les dépenses d'aide sociale en faveur de la personne âgée.

**Revenus mensuels au sens de l'APA, individualisés, à domicile** : ressources prises en compte pour le calcul de l'APA, mensualisées et individualisées. Le revenu pris en compte pour les personnes en couple est divisé par 1,7 et réaffecté à chaque membre du couple.

**Institution** : désigne dans cette étude un établissement d'hébergement pour personnes âgées.

**Établissement sous dotation globale** : établissement recevant de la part du Conseil départemental, sous forme d'acomptes mensuels, une dotation globale APA pour tous les résidents qu'il héberge. Pour ces résidents, seul le degré de dépendance est connu (modérée ou lourde), l'information sur leur sexe et leur âge n'est pas disponible.

**Établissement hors dotation globale** : la personne résidant dans un tel établissement doit faire sa demande d'APA auprès du Conseil départemental où est situé son domicile de secours. L'information sur le degré de dépendance, le sexe et l'âge des résidents est disponible.

## Pour en savoir plus

- Brunel M., Latourelle J., Roy D., « Les disparités d'APA à domicile entre départements », *Les Dossiers de la Drees* n° 37, juillet 2019
- Brunel M., Carrère A., « La perte d'autonomie des personnes âgées à domicile », *Les Dossiers de la Drees* n° 34, avril 2019
- Libault D., « Concertation – Grand âge et autonomie », *Ministère des Solidarités et de la Santé*, mars 2019
- Renault S., « Mesurer les situations de fragilité et de dépendance en France grâce aux enquêtes sur le handicap et la santé (1999 et 2008). Populations vulnérables, Néothèque éd (2013-1016) » ; Centre Georges Chevrier, Univ. Bourgogne, septembre 2017
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, *Guide d'utilisation du référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins de la personne âgée et de ses proches aidants*, décembre 2016
- Finielz É., Piotet F., « La problématique de la notion de « fragilité » au cœur d'une politique de prévention de la dépendance. » *Lien social et Politiques*, (62), 149–161, automne 2009